

Vertou, le 13 juillet 2022

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON  
Mail : [secretariat.cle@syndicatloireaval.fr](mailto:secretariat.cle@syndicatloireaval.fr)  
Tel. : 09 72 54 19 31  
Nos réf. : LP-2022-07-0179  
Vos réf. : 0100001590

**Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet de restauration du système d'endiguement de Mindin situé sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 7 juillet 2022 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis **favorable avec recommandations**.

Nombre de votants	Abstention	Avis favorables	Avis défavorable
13	0	13	0

En complément, les membres du bureau de la CLE soulignent que la restauration de la digue, ayant pour objectif de sécuriser la zone protégée pour un événement de période de retour cinquantennal, ne doit pas encourager de nouvelles constructions.

Le bureau de la CLE s'interroge également quant à l'adaptabilité des bâtiments existants au regard de leur vulnérabilité au risque d'inondations, et si ces derniers, ou de potentielles constructions nouvelles, feront l'objet de mesures de réduction de la vulnérabilité ou de protection spécifique telles que la surélévation de planchers ou la mise en place de batardeaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



**Claude CAUDAL**  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

